



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

**N°CT2019.2/032-1**

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Madame Mireille COTTET, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Bruno HELIN, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20190410-CT2019-2-032-1- BF Date de télétransmission : 23/04/2019 Date de réception préfecture : 23/04/2019
---



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

**N°CT2019.2/032-1**

**OBJET :** **Finances** - Adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 et reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2018.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.1/008 du 13 février 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 ;

**VU** le compte de gestion 2018 du budget principal de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

**VU** l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**VU** le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2018 ;

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2018 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 du budget principal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et le résultat d'investissement de l'exercice 2018 ;

**CONSIDERANT** que l'évaluation des crédits proposés à la section de fonctionnement correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **ADOPTÉ** le budget primitif du budget principal 2019 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2018.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que le total des prévisions de recettes imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 s'élève à un montant global de 196 339 195,76 euros.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Produits des services et du domaine	19 260 901,90 €
73	Impôts et taxes	80 100 000,00 €
74	Dotations et participations	94 243 735,70 €
75	Revenus des immeubles	1 839 557,16 €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits exceptionnels	85 000,00 €
013	Atténuations de charges	460 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>196 339 195,76 €</b>

**ARTICLE 4 :** **DIT** que le total des prévisions de dépenses imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 s'élève à un montant global de 196 339 195,76 euros.

**ARTICLE 5 :** **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	59 218 558,29 €

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019

012	Charges de personnel et frais assimilés	52 200 000,00 €
014	Atténuation de produits	43 685 504,00 €
65	Autres charges de gestion courante	22 438 543,48 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	45 000,00 €
66	Charges financières	4 905 056,00 €
67	Charges exceptionnelles	86 250,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 260 283,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>196 339 195,76 €</b>

**ARTICLE 6 :** DIT que le total des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget principal de l'exercice 2019 s'élève à un montant total de 77 471 523,96 euros, reports 2018 inclus.

**ARTICLE 7 :** DIT que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 500 000,00 €
13	Subventions d'investissement	3 304 670,10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	30 042 480,47 €
165	Dépôts et cautionnement	16 200,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	4 000 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 260 283,99 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500 000,00 €
001	Résultat de clôture 2018	12 277 596,62 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	9 570 292,78 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 471 523,96 €</b>

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 10 AVRIL 2019

**ARTICLE 8 :** DIT que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 s'élèvent à un montant global de 77 471 523,96 euros, reports 2018 inclus.

**ARTICLE 9 :** DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
16	Emprunts et dettes assimilées	20 744 768,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 926 159,54 €
21	Immobilisations corporelles	37 247 191,34 €
23	Immobilisations en cours	7 657 084,78 €
27	Autres immobilisations financières	698 700,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 847 620,30 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 471 523,96 €</b>

**ARTICLE 10 :** DIT que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE DIX AVRIL DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,

Laurent CATHALA